

CLUB FIDELITE – ESPACE FIDELITE ET REGLEMENT

SUR LE SITE WWW.MEILLANDRICHARDIER.COM

RÈGLEMENT PROGRAMME FIDÉLITÉ MEILLAND RICHARDIER

Le présent règlement (ci-après le « Règlement ») régit les conditions de participation au Programme de Fidélité Meilland Richardier.

1. Description du Programme

Le Programme Fidélité Meilland Richardier (ci-après le « Programme ») est proposé par la société Meilland Richardier, SAS, au capital de 298.290 €, inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Vienne sous le numéro B 779 744 937 et dont le siège est sis Les Grandes Babouillères – 38790 Diémoz (Ci-après le « Vendeur » ou l' « Organisateur »).

Le Programme a pour objet de faire bénéficier ses participants des avantages décrits ci-après lors de toute commande passée auprès du Vendeur, par le biais du Site internet <https://www.meillandrichardier.com/> (ci-après le « Site ») ou par téléphone ou par courrier ou en magasin.

2. Définitions

Dans le Règlement, les termes suivants employés avec une première lettre en majuscule ont le sens ci-après spécifié, étant précisé que les termes au pluriel peuvent s'entendre au singulier et réciproquement.

Achat : Commande passée par le Participant auprès du Vendeur, par le biais du Site ou par téléphone ou par courrier ou en magasin, acceptée par le Vendeur (à condition qu'elle n'ait fait l'objet ni d'une réclamation acceptée par Meilland Richardier, ni de l'exercice d'un éventuel droit de rétractation ; le droit de rétractation est applicable aux ventes réalisées à distance, c'est-à-dire par Internet, par correspondance ou par téléphone. Toutefois, il ne s'applique pas aux produits susceptibles de se détériorer ou de se périmérer rapidement).

Participant : Tout client du Vendeur participant valablement au Programme selon les conditions de participation fixés par le Règlement.

Organisateur : La société Meilland Richardier.

Point Fidélité : Unité de valeur en point obtenue par le Participant à la suite d'un Achat et lui permettant de bénéficier d'avantages lors de ces prochains achats auprès du Vendeur.

3. Participation au Programme

3.1. Conditions de participation

Tout Achat effectué auprès de Meilland Richardier, par le biais du Site internet <https://meillandrichardier.com> (ci-après le « Site ») ou par téléphone ou par courrier ou en magasin, emporte la participation du client du Vendeur au Programme, sans paiement complémentaire de la part du Participant, sous réserve qu'il respecte et accepte le Règlement.

3.2. Modalités techniques de participation via le Site

Le Participant peut prendre part au Programme via le Site au moyen de ses propres équipements terminaux de télécommunication et possède sa propre adresse de courrier électronique. L'Organisateur ne met à disposition du Participant aucun moyen matériel, installation téléphonique, équipement terminal ou autres, ni logiciel ou abonnement. Les coûts éventuels des communications rendant accessibles la connexion au réseau Internet ainsi qu'au Site sont à la charge exclusive du Participant.

L'Organisateur s'efforce de permettre l'accès au Site sans interruption sauf en cas de force majeure ou d'un événement hors de son contrôle, et sous réserve des éventuelles interventions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement du Site et/ou d'interventions aux fins d'amélioration et/ou modifications du Site, qui pourront être effectuées sans que l'Organisateur en avertisse préalablement les Participants.

Il appartient au Participant de prendre toutes les mesures appropriées afin de se protéger contre la contamination des données, logiciels ou matériels par des virus circulant éventuellement à travers le Site.

Le Participant est seul responsable du matériel de téléphonie ou de tablette, des logiciels, du navigateur, du modem ou de manière générale de tout équipement dont il a besoin pour l'utilisation du Site.

L'Organisateur ne saurait en aucun cas être tenu responsable de tout dysfonctionnement de quelque nature que ce soit, relatif aux supports d'accès au Site.

4. Les Points Fidélité

4.1. Statut et nature des Points Fidélité

Les Points Fidélité sont strictement personnels et ne peuvent en aucun cas être transférés, prêtés, échangés ou cédés à un tiers.

Les Points Fidélité n'ont aucune valeur monétaire et aucune somme d'argent ne peut être remise en contrepartie des Points Fidélité.

4.2. Barème d'obtention des Points Fidélité

Le Participant cumule des Points Fidélité selon le barème indiqué dans la rubrique « Mon Compte » sur le Site ou sur certains documents diffusés par l'Organisateur (bon de commande...).

Le Barème est le suivant (le montant de la commande pris en compte n'inclut pas les frais de livraison):

Une commande de moins de 50 euros permet de cumuler 50 points.

Une commande de 50 à 99 euros permet de cumuler 100 points.

Une commande de 100 à 199 euros permet de cumuler 200 points.

Une commande de plus de 200 euros permet de cumuler 300 points.

Des Points Fidélité supplémentaires peuvent également être cumulés par le Participant à la suite d'opérations spéciales.

Chaque fois que le Participant procède à un achat (à condition qu'il ne fasse l'objet ni d'une réclamation acceptée par Meilland Richardier, ni de l'exercice d'un éventuel droit de rétractation), il cumule des Points Fidélité selon le barème figurant dans la rubrique « Mon Compte » sur le Site ou sur certains documents diffusés par l'Organisateur (bon de commande...).

4.3. Durée de validité des Points Fidélité

Les Points Fidélité sont valables pendant une durée de 2 ans à compter de la date de l'Achat du Participant. La validité de l'intégralité des Points Fidélité cumulés est prorogée de 2 ans à chaque fois que le Participant procède à un Achat auprès de Meilland Richardier. En l'absence d'Achat pendant une période de 2 années consécutives, tous les Points Fidélité du Participant sont irrévocablement perdus, sans que ce dernier puisse réclamer une quelconque indemnité à quelque titre que ce soit.

5. Utilisation des Points Fidélité

Les Points Fidélité peuvent être utilisés uniquement à l'occasion d'un Achat et être convertis, en fonction de leur nombre, en cadeau tel qu'indiqué dans le barème figurant dans la rubrique « Mon Compte » sur le Site ou sur certains documents diffusés par l'Organisateur (bon de commande...). Les Points Fidélité utilisés par le Participant sont débités de son solde Points Fidélité dès leur utilisation.

6. Consultation du solde de Points Fidélité et réclamations

6.1. Consultation du solde de Points Fidélité

Le nombre de Points Fidélité peut être consulté par le Participant dans la rubrique "Mon Compte" sur le Site ou sur simple demande en contactant Meilland Richardier conformément au point 12 ci-dessous. Le nombre de Points Fidélité est également précisé sur la facture qui est jointe dans le colis de chaque produit commandé par le Participant.

Le Participant est informé que les Points Fidélité attribués à la suite d'un achat ne seront visibles sur son solde de Points Fidélité figurant dans la rubrique "Espace parrain" de son compte personnel sur le Site que le lendemain ou surlendemain de l'expédition du produit commandé.

6.2. Réclamations

Le Participant qui constate que des Points Fidélité ne lui ont pas été correctement crédités, peut demander, dans un délai d'un an à compter de son Achat, que le solde de Points Fidélité soit régularisé. A cet effet, il doit renseigner le formulaire à cet effet disponible sur le Site ou envoyer sa réclamation par voie postale à l'Organisateur à l'adresse précisée dans le point 12 ci-après. Le Participant expliquera précisément l'objet de sa réclamation et communiquera toutes les informations utiles à son traitement. Toute réclamation formée hors délai ne pourra pas être prise en compte. Si la réclamation est dûment justifiée, les points seront régularisés par l'Organisateur dans un délai maximal de quinze (15) jours à compter de la réception de la demande du Participant par l'Organisateur.

7. Fin de la participation au Programme

7.1. A l'initiative du Participant

Le Participant peut décider à tout moment de mettre fin à sa participation au Programme. Ce retrait a pour conséquence la suppression immédiate de la totalité du solde de ses Points Fidélité et de ses Points Fidélité éventuellement à venir au jour de son retrait du Programme. Le Participant peut procéder à ce retrait en contactant l'Organisateur par le biais des formulaires de contact disponibles sur le Site ou comme indiqué au point 12 ci-après, en précisant son souhait de se retirer du Programme. Le retrait sera effectif dans un délai maximum de 7 jours ouvrés à compter de la réception de la demande du Participant par l'Organisateur.

7.2. A l'initiative de l'Organisateur

En cas de non-respect par le Participant du Règlement ou des conditions générales de vente de l'Organisateur (disponibles sur le Site ou sur simple demande en contactant Meilland Richardier), l'Organisateur se réserve le droit d'exclure le Participant du Programme. Dans ce cas, l'exclusion du Participant entraînera la clôture immédiate et sans préavis de son compte, la suppression de la totalité de ses Points Fidélité cumulés et l'annulation de ses avantages, sans que le Participant ne puisse réclamer aucune indemnité à quelque titre que ce soit.

8. Livraison des cadeaux dans le cadre du Programme

Le cadeau est livré à l'adresse que le Participant a précisée lors de l'Achat au cours duquel il a demandé la conversion de ses Points Fidélité en cadeau. Il appartient au Participant de toujours vérifier le contenu de sa livraison à réception. L'Organisateur n'est pas responsable des pertes ou dommages subis par le Participant à raison d'un retard de livraison raisonnable ou à raison d'un retard de livraison ayant son origine dans un événement indépendant de la volonté de l'Organisateur. En toute hypothèse, la livraison dans les délais ne peut intervenir que si le Participant est à jour de ses obligations envers l'Organisateur.

Le Participant peut résilier la vente lors de laquelle il a converti ses Points Fidélité, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par un écrit sur un autre support durable, si, après avoir enjoint, selon les mêmes modalités, l'Organisateur d'effectuer la livraison du produit commandé et de son cadeau dans un délai supplémentaire raisonnable, ce dernier ne s'est pas exécuté dans ce délai. Dans ce cas, les Points Fidélité qui avaient été convertis en cadeau par le Participant seront recredités sur son compte.

9. Protection des données à caractère personnel

Le Participant accepte de recevoir les communications commerciales électroniques et papier relatives au Programme. Le Participant ne souhaitant plus recevoir ces communications peut s'en désabonner à tout moment :

- Grâce au lien de désabonnement présent au pied de chaque communication par email ;
- Sur le Site, en se rendant dans la rubrique « Mon Compte » ;
- En contactant l'Organisateur conformément au point 12 ci-dessous.

Ce désabonnement est sans conséquence sur sa participation au Programme.

Les informations recueillies dans le cadre du Programme font l'objet d'un traitement informatique destiné au traitement du Programme par le service marketing et commercial de l'Organisateur. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, le Participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent. Le Participant peut accéder aux informations le concernant en s'adressant à : Meilland Richardier - CS 9006 38790 DIEMOZ – France. Il peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant. Pour en savoir plus, il peut consulter ses droits sur le site de la CNIL.

10. Modification et arrêt du Programme

L'Organisateur se réserve le droit de modifier ou arrêter le Programme sous réserve de respecter un préavis d'une année et d'en informer le Participant par courrier postal. En toute hypothèse, le Participant ne pourra réclamer aucune indemnité à quelque titre que ce soit à l'Organisateur.

11. Loi applicable et juridiction compétente en cas de litige

Le Règlement est régi par la loi française.

Tout litige né du Programme et/ou du Règlement qui n'aurait pas pu être résolu à l'amiable sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux français.

Le Participant est toutefois informé de la possibilité de recourir, en cas de contestation née du Programme et/ou du Règlement, à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends. Le Participant est également informé de la possibilité de recours auprès d'un médiateur à la consommation dont la liste est disponible sur la page internet suivante : <http://www.economie.gouv.fr/mediation-conso/saisir-mediateur>

12. Contact de l'Organisateur

Pour toute demande relative au Programme et/ou au Règlement, l'Organisateur peut être contacté :

- Par téléphone au 04 78 34 46 52 (prix d'un appel local)
- Par courrier adressé à Meilland Richardier, CS 9006, 38790 Diémoz
- Par email à : yyc@meillandrichardier.com
- En remplissant le formulaire de contact en ligne sur <https://meillandrichardier.com/contacts/>